

MAIRIE DE GUMIERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2019

Présents : Jean-Luc COURET, Geneviève DAMON, Bernadette MANDON, Marie-Hélène BONNEL, Pierre-François CHAUT, Bruno JACQUETIN, Marie-Laure BESSET,

Absent excusé : Claude FERRARI

Secrétaires de séance : Marie-Laure BESSET & Jean-Luc COURET

Ouverture de la séance : 19h10

I – Délibérations à l'ordre du jour

En introduction du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération numéro 10 en raison de l'abandon du projet d'achat de la grange par le prétendant et de la remplacer par une délibération lui donnant l'autorisation de louer l'appartement « 2^{ème} étage droite », suite à une demande arrivée dernièrement.

→ Unaniment, l'assemblée accepte ces modifications portées à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2018

7 votes → *Pour = 7* *Contre = 0* *Abstention = 0*
La délibération est acceptée à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2018

7 votes → *Pour = 7* *Contre = 0* *Abstention = 0*
La délibération est acceptée à l'unanimité.

3) Délibérations fixant les taux des différentes taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des différentes taxes locales, à savoir :

- a. Taxe d'habitation : **10,21 %**
- b. Taxe foncière (bâti) : **18,00 %**
- c. Taxe foncière (non bâti) : **47,53 %**

7 votes → *Pour = 7* *Contre = 0* *Abstention = 0*
La délibération est acceptée à l'unanimité.

4) Délibérations fixant les différents tarifs ou redevances applicables au 1^{er} janvier 2020 pour le service de l'eau.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des différents tarifs ou redevances, à savoir :

a. Branchement au réseau :	1000 € HT	d. Abonnement annuel :	60 € HT
b. Changement de compteur :	200 € HT	e. Prix du m ³ d'eau :	2 € HT
c. Changement de compteur gelé :	160 € HT		

Nb : la délibération transmise à la sous-préfecture mentionnera explicitement l'application de ces valeurs au 1^{er} janvier 2020.

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

La délibération est acceptée à l'unanimité.

5) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention d'entretien de la voirie forestière pour la partie commune avec la communauté de communes d'Ambert Livradois Forez.

Lecture est faite de ladite convention, suivie d'un débat résultant de son analyse.

Le Conseil Municipal décide, malgré ses interrogations, de procéder néanmoins au vote de la résolution, s'autorisant la possibilité de délibérer à nouveau ultérieurement, après la vérification de la longueur de voirie forestière imputée à Gumières et selon les réponses aux questions suivantes :

- Quel est le tonnage annuel de 31/5 (matériaux) à acheter ?
- Qui se charge de changer les revers d'eau lorsqu'ils sont endommagés ?
- Quelles sont les modalités d'entretien ou de location des engins ?

7 votes → Pour = 6 Contre = 0 Abstention = 1

La délibération est acceptée à la majorité.

6) Délibération autorisant l'acquisition d'un broyeur figurant dans la liste des investissements budgétés en 2018 et validé dans le tableau des opérations restant à réaliser (RAR) au 31 décembre 2018.

L'investissement du broyeur, inscrit dans les RAR 2018, s'élève à 14 388.00 €. Une remise de 456.00 € sera pratiquée sous la forme de fournitures gratuites de pièces détachées. Cette démarche est conforme à la négociation qui a fait suite à la démonstration du matériel fin 2018.

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

La délibération est acceptée à l'unanimité.

7) Délibération fixant le choix de l'architecte chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation de l'investissement « Local technique et parking mairie ».

Monsieur Pierre-François CHAUT présente les devis reçus en mairie des deux architectes interrogés. La différence très importante de prix des deux offres ainsi que la possibilité de réaliser en interne certaines opérations permettent à ce dernier de proposer au Conseil Municipal de choisir la proposition de Monsieur Cédric GOURBIERE (Montbrison) pour un montant total de 3500 € HT.

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

La délibération est acceptée à l'unanimité.

8) **Délibération autorisant Monsieur le Maire à acquérir les parcelles AB 274 & AB 272 cédées par la commune de St Anthème / section de la Fougerouse.**

7 votes → Pour = 6 Contre = 0 Abstention = 1

La délibération est acceptée à la majorité.

9) **Délibération rectificative pour la MNT (la précédente datant du 18 10 2018).**

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

La délibération est acceptée à l'unanimité.

10) **Délibération pour la location de l'appartement « 2^{ème} étage droite ».**

Madame Marie-Hélène BONNEL expose la candidature reçue pour la location d'une durée de trois ans de l'appartement et propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

La délibération est acceptée à l'unanimité.

11) **Délibération pour le renouvellement du contrat de travail de la secrétaire de mairie, associée à la revalorisation légale de son poste et à une augmentation de 1 heure hebdomadaire de la durée de travail en raison de l'accroissement de l'activité.**

Renouvellement du contrat de travail à durée déterminée pour une durée de trois ans :

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

Revalorisation légale (par la durée) : 9^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe (indice brut 525 majoré 450 + primes et indemnités définies par l'assemblée délibérante).

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

Augmentation d'une heure hebdomadaire de la durée de travail :

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

Modification du tableau des effectifs :

7 votes → Pour = 7 Contre = 0 Abstention = 0

La délibération est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal félicite la secrétaire, Madame Elodie CREPET, pour la reconduction de son contrat de travail.

II – Questions diverses

Actualisation de la prime des agents, convention ENEDIS, route forestière, cahier de doléances, litige eau / LFA, THD, téléphonie mobile, choix des investissements à faire pour le budget 2019.

La séance est levée à : 21h30.



Gumières, le 25 février 2019

Le Maire